

ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Non.

Et combien a-t-elle de maitres ?

R. Non.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Non.

Et combien de pensionnaires ?

R. Non.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. Non.

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Non.

Paroisse de Guirivice

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui. une Garderie.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par des bénévoles (Dm. Marie Adrien. Fernig)

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. quatre.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Classes: 246. Garderie: 98.

Et combien de pensionnaires ?

R. aucune.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. Société civile.

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Éléves contrib. payantes.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non.

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. Nul n'a jamais eu.

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui.

Quel en est le nombre ?

R. quatre.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. La Congrégation des Filles de St. Esprit.

Veuillez bien, M. , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.